
VILLE DE MARLES-LES-MINES

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du lundi 19 décembre 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, le lundi 19 décembre 2016 à 19 heures, sous la présidence de Monsieur COFFRE Marcel, Maire, en suite de convocation en date du 13 décembre 2016, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie. Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents à l'appel : MM. COFFRE Marcel, POHIER Jean-Marie, M. EDOUARD Eric, Mmes QUENTIN – DEROSE Sylviane, DELPLACE – KOLODZIESKI Irène, , MM. LEKKI Christian, LIBESSART Salvador, ROBILLIART Noël, PONCHANT Yvon, SZCZEPANIAK Henri, Mme LENTWOJT Suzanne (à partir de 20 h, question n° 11), M. BOBEK Bernard, Mme LOUCHARTE-LUGEZ Christiane, MM. LAISNE Philippe, DANDRE Francis (à partir de 19 h 45, question n° 6), Mme BODLET Sylviane, M. HOBERG Pascal, Mme GOSSELIN Anne, MM. TOURSEL Christophe, COLASSE Jérôme, Mmes DESFONTAINES-NAGORNIEWICZ Angélique, COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, VANHOOLAND-BONNET Dorine (à partir de 20 h, question n° 11).

Etaient absents représentés : Mmes STANISLAWSKI – LAISNE Nathalie (pouvoir donné à Mme GOSSELIN Anne), ROUSSEL-FIEVET Ghislaine (Pouvoir donné à M. EDOUARD Eric), Mmes LENTWOJT Suzanne (jusque 20 h, question n° 11, pouvoir donné à M POHIER Jean-Marie), DUQUESNOY Annie (pouvoir donné à M. LIBESSART Salvador), NOWICKI – PERZYK Sylvie (Pouvoir donné à M. COFFRE Marcel), VANHOOLAND-BONNET Dorine (jusque 20 h, question n° 11).

Etaient absents non représentés : M. GOZET Patrick, M. DANDRE Francis (jusque 19 h 45), Mme COLLETTE-COLON Nadine,

- Soit de 19 h à 19 h 45: 20 présents, 6 absents excusés dont 6 procurations, soit 26 votants.
- Soit de 19 h 45 à 20 h : 21 présents, 6 absents excusés dont 6 procurations, soit 27 votants.
- Soit après 20 h : 23 présents, 5 absents excusés dont 4 procurations, soit 27 votants.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur EDOUARD Eric est désigné secrétaire de séance.

Le compte rendu de la réunion du 17 octobre 2016 est adopté sans observation.

L'ordre du jour appelait l'examen des affaires suivantes :

Affaires présentées par Monsieur le Maire

1. Décision modificative 02-Budget principal

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

2. Ligne SNCF St Pol/Béthune

La Région Hauts de France et SNCF Réseau ont décidé d'engager des travaux en 2020 sur la ligne SNCF St Pol/Béthune. Une suspension de service est prévue à partir de septembre 2017. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une pétition a été lancée par la municipalité de Pernes pour la défense de la ligne.

Monsieur le Maire indique avoir rencontré le Vice-président aux transports de la Région, lors d'une réunion à Béthune. Il l'a interpellé à ce sujet. Dans l'attente d'un retour d'informations, il ne souhaite pas engager d'action pour l'instant.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

3. Garanties accordées à Maisons et Cités pour les prêts sollicités auprès de la Caisse des dépôts et Consignations.

Dans le cadre de la construction de logements, cité du Rond-Point, Maisons et Cités a sollicité la commune pour les garanties relatives aux prêts sollicités auprès de la Caisse des dépôts et Consignations.

PLUS Foncier : 382.312,00 €

PLUS Construction : 1.234.474,00 €

PLAI Foncier : 219.164,00 €

PLAI Construction : 662.726,00 €

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

4. Clôture du budget annexe du Parc d'entreprises Ste Barbe

Le parc d'entreprises Ste Barbe faisait l'objet d'un budget annexe. Les opérations terminées, il convient de clôturer le budget au 31/12/2016, afin de reprendre les résultats au compte administratif principal.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

5. Convention relative aux attributions de logements sociaux annexée au contrat de ville

La loi n°2014-173 du 21 février de programmation pour la ville et la cohésion urbaine prévoit à l'article 8, l'élaboration et la signature d'une convention relative aux attributions de logements sociaux, qui doit être annexée au contrat de ville.

La convention intercommunale d'équilibre territorial a été validée en comité de pilotage politique de la ville, le 25 septembre 2016.

Cette convention doit être signée par les communes en contrat de ville.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

6. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice 2015 et rapport annuel du délégataire pour 2015

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable est présenté.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Le rapport annuel 2015 du délégataire est présenté.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

7. Territoires 62 – ZAC des Wagnages : CRAC 2015

Le Compte rendu annuel à la collectivité (CRAC) est un rapport annuel et obligatoire, établi par le responsable d'une opération. Il est destiné à l'information de la collectivité locale ayant passé avec la SEM une concession d'aménagement, portant sur la réalisation des études, des acquisitions et cessions foncières et des travaux.

Ce rapport comporte notamment :

- le bilan prévisionnel actualisé des activités objet du contrat : état des réalisations en recettes et dépenses, estimation des recettes et dépenses restant à réaliser, résultat final prévisionnel,
- le plan de trésorerie,
- un tableau des acquisitions et cessions de l'exercice,
- un état des avances et subventions à l'opération.

Le compte-rendu d'activité au concédant (CRAC) établi par « Territoires 62 » pour le Site des Wagnages précise l'avancement physique, financier, administratif et juridique de l'aménagement de la ZAC des Wagnages au 31 décembre 2015.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

8. Territoires 62 – ZAC des Wagnages : Avenant N°3 au traité de concession

Territoires 62 a transmis avec le CRAC 2015, un projet d'avenant N°3 au traité de concession, afin de :

- modifier la durée de l'opération d'aménagement
- la participation à la charge de de la commune
- le programme des équipements à la charge de la société
- le bilan prévisionnel de l'opération

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Affaires présentées par Nathalie STANISLAWSKI
--

9. Convention de restauration 2017

La convention présentée a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les élèves des écoles Camphin, Curie et Gambetta sont accueillis à la demi-pension du collège.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

10. Tarif de la restauration scolaire

Il y a lieu de fixer le tarif de la restauration scolaire, à compter du lundi 27 février 2017, à 3,00€.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

11. Subvention à l'IME d'Hénin-Courrières-Brebières pour les frais de prise en charge des enfants marlésiens

L'IME d'Hénin-Courrières-Brebières sollicite une subvention afin de couvrir les frais de prise en charge des enfants marlésiens accueillis dans l'établissement. 1 élève est concerné.

Il est décidé d'attribuer un montant identique à celui alloué aux élèves marlésiens, soit 27,44 €.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

12. Subvention à la Maison Familiale Rurale des Hauts-Pays

La Maison Familiale Rurale des Hauts-Pays sollicite une subvention afin de participer à la formation et à l'organisation des activités des élèves marlésiens accueillis dans l'établissement. 1 élève est concerné.

Il est décidé d'attribuer un montant identique à celui alloué aux élèves marlésiens, soit 27,44 €.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

13. Convention tripartite d'utilisation des équipements sportifs 2017

La convention présentée a pour objet de définir les conditions dans lesquelles les élèves du collège utilisent les équipements sportifs appartenant à la commune.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

14. Séjours 2017

Dans le cadre des séjours 2017 organisés par la commune, les prestataires et les lieux d'accueil retenus sont :

- Pour l'hiver, Valmeinier, en Savoie, du 11 au 19 février 2017, Mer et montagne
- Pour le printemps, Saint Cyr sur Mer, dans le Var, du 08 au 16 avril 2017, Mer et montagne
- Pour l'été, La Londe les Maures, dans le Var, du 10 au 23 juillet 2017, Mer et montagne

Les participations des familles pour chaque séjour sont communiquées et validées.

- **APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ**

Affaires présentées par Eric EDOUARD

15. Subvention et organisation du cyclo-cross par la roue libre cycliste punéenne

Une subvention de 6.000,00 € a été accordée à l'association « La roue libre cycliste punéenne », afin d'organiser le cyclo-cross 2016 « les 2 jours de Marles-les-Mines ». Les frais d'organisation ont été supérieurs à ce qui était prévu initialement. L'association sollicite une subvention exceptionnelle de 2.400,00 €, afin de couvrir la différence.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

16. Subventions aux associations extérieures

Les demandes de subventions des associations extérieures sont présentées.

Associations	Montant 2016
INSTITUT POUR LA RECHERCHE SUR LE CANCER DE LILLE	100,00 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE DES PUPILLES DE L'ENSEIGNEMENT PUBLIC (PEP 62)	100,00 €
ASSOCIATION DEPARTEMENTALE POUR LES TRANSPORTS EDUCATIFS DE L'ENSEIGNEMENT (ADATEEP)	100,00 €
ASSOCIATION DES PARALYSES DE FRANCE (APF)	110,00 €
LES PAPILLONS BLANCS APEI DE BETHUNE	110,00 €
ARDEVA (ASSOCIATION REGIONALE DE DEFENSE DES VICTIMES DE L'AMIANTE DU NORD/PAS DE CALAIS)	pas de sollicitation
CEDATRA (DEFI SPORT ADAPTE ARTOIS)	pas de sollicitation
COMITE DE GESTION	66,00 €

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Affaire présentée par Irène DELPLACE

17. Frais d'adhésion à l'association « Droit de Cité »

L'adhésion à l'association « Droit de Cité » doit être renouvelée pour l'année 2017. Le tarif est de 0,80€ par habitant.

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

18. Tarifs des spectacles de la Comédie de Béthune

La Ville de Marles-les-Mines a établi un partenariat avec la Comédie de Béthune. Dans ce cadre, l'accueil du public extérieur à la commune est possible. Il est proposé pour la vente des places aux extérieurs, d'appliquer le tarif d'achat à la Comédie de Béthune (soit le coût de revient).

APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Affaire présentée par Christian LEKKI

19. Installations classées pour la protection de l'environnement-Enregistrement d'une unité de fabrication de gazon synthétique à Auchel

La société « Fieldturf Tarkett » a déposé à la Préfète, un dossier d'enregistrement soumis à consultation pour son projet d'exploiter une unité de fabrication de gazon synthétique, 91 rue Chateaubriand à Auchel. Il convient d'émettre un avis sur le projet présenté.

**APPROUVÉ A LA MAJORITE 26 voix pour
(abstention de Mme QUENTIN-DEROSE Sylviane)**

Après intervention de Monsieur Eric EDOUARD relative aux composés organiques volatils, le complément d'informations souhaité est annexé au présent compte-rendu.

Décisions du Maire

- Décisions en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du C.G.C.T.

- N° 44-2016 du 20/10/2016, affichée le 20/10/2016 : « Renouvellement de la convention avec CA PAYSAGE à Aix-Noulette pour l'année 2016 » (reçue en Sous-Préfecture le 25/10/2016) ;

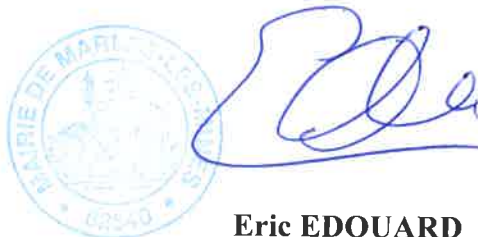
• **Droits de Prémption Urbain**

N°	DATE	ADRESSE	REFERENCE CADASTRALE	SURFACE PARCELLE	PREEMPTION EXERCEE	DATE RECEPTION SOUS- PREFECTURE
40-2016	11/10/2016	71 rue de Nantes	AM 132	465 m ²	NON	14/10/2016
41-2016	13/10/2016	rue de Nantes	AM 644	855 m ²	NON	17/10/2016
42-2016	13/10/2016	27 rue de Liège	AE 378	284 m ²	NON	17/10/2016
43-2016	17/10/2016	62 rue Paul Vaillant Couturier	AE 429	389 m ²	NON	20/10/2016
45-2016	16/11/2016	113 rue de Marseille	AN 132 et AN 604	430 m ²	NON	21/11/2016
46-2016	01/12/2016	41 rue de Nantes	AM 646	836 m ²	NON	
47-2016	01/12/2016	109 rue de Nice	AN 220	365 m ²	NON	

Questions diverses

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Le Secrétaire de séance



Eric EDOUARD